



**Compte Rendu du Conseil Communautaire  
du 27 avril 2015 à 19h  
Mairie de Guiche**

Présents : Messieurs Bordes Alexandre, Diribarne Lionel, Lamote Jean Baptiste, Larrodé Pascal, Laporte Jean-François, Dallemane Michel, Cohéré Lucien, Montero Bernard, Duhalde Christophe, Bussion Yves, Pouyanné Raymond, Aimé Thierry, Pecastaings Philippe, Saibi Morad.

Mesdames Béhotéguy Maïder (Présidente), Dulin Geneviève, Houet Muriel, Dachary Sabine, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Excusés : Dachary Jérôme, Oyhenart Joël, Mailharrancin Jean Claude, Lasserre Jean-François, Pons Yves.

Assistaient également :

Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Dulin Alexa - Administration de la Communauté de Communes.

---

**Ordre du jour** :

1. AEP : Choix du mode de gestion, rapport du Bureau d'Etudes 2AE
2. ZAC de Came :
  - \*Convention pour les travaux relatifs au réseau externe d'assainissement dans le cadre du partenariat avec la CC du Pays d'Orthe,
  - \*Reprise des scénarii relatifs au réseau d'assainissement interne et externe de la ZAC
3. Commission économie : restitution du travail effectué par la commission
4. Château de Bidache : utilisation de l'esplanade du château
5. Questions diverses

---

**1. AEP : Choix du mode de gestion, rapport du Bureau d'Etudes 2AE**

La Présidente rappelle que les contrats de Délégation du Service Public (DSP) de distribution d'eau potable conclus avec la société SAUR arrivent à échéance le 31/12/2015.

Préalablement à une procédure de DSP, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le choix du mode de gestion de la distribution d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Bidache.

M. Lesur du bureau d'études 2AE expose les modes de gestion possibles :

- la régie directe : le coût serait plus important car possibilité de négociation moindre par rapport à un grand groupe pour faire baisser le prix de l'eau et pas de possibilité de mutualiser des moyens humains.
- la DSP : durée de 12 ans est à privilégier, durée courante pour amortir le renouvellement du matériel.

- la régie avec prestation : comme pour la régie directe, la collectivité reste soumise à de nombreux inconvénients et responsabilités.

Il propose le tableau suivant des avantages et inconvénients relatifs aux trois modes de gestion :

	Délégation de Service Public (DSP)	Régie directe	Régie avec prestation
+	Coût d'exploitation	Transparence	Coût d'exploitation
	Gestion du risque financier	Appropriation du service	
	Transfert de responsabilité		Responsabilités partagées
	Mutualisation		Mutualisation
-	Cahier des charges précis	Gestion du personnel Coût d'exploitation	Cahier des charges précis
	Contrôle de l'exploitant	Relation collectivité / abonnés ! Responsabilité civile et pénale + Assurance RC	Contrôle de l'exploitant Relation collectivité / abonnés ! Responsabilité civile et pénale + Assurance RC
		Fond de roulement	Fond de roulement
		Facturation et impayés	Facturation et impayés
		Risque de régularisation TVA	Risque de régularisation TVA

2AE souligne que dans le cas d'une DSP, les impayés sont à la charge du fermier.

2AE propose au Conseil Communautaire de retenir comme mode de gestion la DSP, pour une durée de 12 ans. Cette durée correspond à la durée des amortissements des investissements et des renouvellements. La durée maximale légale est de 20 ans.

M. Lesur propose le calendrier suivant dans le cas d'une DSP choisie aujourd'hui même :

- Appel à candidatures : 04/05/2015
- Sélection candidatures : 05/06/2015 (commission DSP)
- Envoi dossier de consultation 08/06/2015 (Projet de contrat, Descriptif du service, Règlement de consultation, Options d'amélioration)
- Ouverture propositions : 08/07/2015 (commission DSP)
- Analyse offres et avis de la commission DSP : 31/07/2015
- Négociation candidats : du 20/08/2015 au 20/10/2015
- Rapport de la Présidente (proposition de choix) : 26/11/2015
- Conseil communautaire (choix du délégataire) : 12/12/2015
- Contrôle de légalité, publicité, notification ⇒ avant 31/12/2015

S. Dachary pose la question du dépassement éventuel des délais.

En cas de non respect de ce calendrier, la CCPB a la possibilité de signer un avenant supplémentaire de 6 mois avec le fermier actuel. Il est toutefois préférable de terminer le contrat actuel en année civile pour des questions de facturation.

T. Aimé souhaite savoir qui est actuellement en régie. Pour Mme Dulin, Bayonne, Hasparren, Souraïde mais aussi le Syndicat de l'Arberoue sont en régie directe.

M. Lesur met en garde sur la comparaison du prix de l'eau, certaines collectivités ne faisant pas de dotation aux amortissements. Ce n'est pas le prix de l'eau qui doit être regardé mais le coût réel du fonctionnement et de l'investissement.

T. Aimé intervient sur la durée de 12 ans qui, selon lui, n'est pas appropriée en raison du renouvellement du contrat qui interviendra quelques mois après les élections municipales. Ceci poserait des difficultés pour mener une véritable réflexion sur le mode de gestion. Il propose de retenir une durée de 10 ans.

Le Conseil Communautaire décide de retenir la gestion par délégation du service public (DSP) pour une durée de 12 ans à la majorité. M. Aimé se positionne contre et M. Lamote s'abstient, tous les deux, en raison de la durée de la DSP qui serait préférable sur une période de dix ans.

Mme Houet demande à participer à la commission Eau.

## **2 ZAC de Came - Scénario relatif au réseau d'assainissement interne et externe de la ZAC - (intervention de SCE – M. Olangua)**

Plusieurs scénarii ont été proposés lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2014, et un débat a eu lieu à ce sujet lors du Conseil Communautaire du 15 juillet 2014.

Madame la Présidente propose au stade de l'étude de faisabilité d'arrêter un scénario.

### **Préalables :**

L'étude de faisabilité du réseau d'assainissement, réalisée par SCE, a montré que la charge polluante a un impact sur la station d'épuration. Le rejet devra être de même qualité à la sortie quel que soit la charge polluante.

Mme la Présidente rappelle que les Gaves réunis ont été choisis car le débit d'étiage est supérieur à 2 millions de m<sup>3</sup>/jour alors que la Bidouze est à seulement 61 000 m<sup>3</sup>/jour. Un rejet dans la Bidouze pourrait poser un problème environnemental en période de faible niveau d'eau. Le milieu récepteur des Gaves Réunis offre une dilution plus grande pour le rejet par rapport à la Bidouze.

Les installations d'assainissement du Garage Parabis et de Lur Berri sont de type non collectif, il y a donc obligation de les reprendre dans le futur réseau ; tout comme les eaux usées de PBA et Labeyrie qui ont leurs propres traitements

Les eaux pluviales des bâtiments et des eaux de voirie n'ont pas vocation légale à être traitées. Elles sont actuellement déversées dans les fossés, notamment par Lur Berri. Cela ne sera pas traité par la nouvelle station d'épuration.

## **Réseau interne à la ZAC :**

Parmi les trois scénarios qui avaient été présentés, celui qui a été pressenti par le Conseil Communautaire pour le réseau interne à la ZAC repose sur le schéma suivant : le réseau est tracé sur la voirie existante de la ZA actuelle puis un nouveau réseau est créé dans la future ZAC jusqu'à la STEP en point bas (gravitaire). Un premier poste de refoulement est créé au niveau de la STEP pour remonter les eaux, ainsi qu'un second au niveau de Labeyrie pour récupérer ses eaux traitées.

Le réseau interne à la ZAC a un coût prévisionnel de 720 900 € HT (tuyaux, postes de relevage, sans la STEP).

M. Bordes demande si avec un seul poste de refoulement il est possible de remonter toutes les eaux depuis la STEP. La réponse est oui.

## **Réseau externe à la ZAC :**

Contraintes du réseau : traversée sous l'A64, passage par la ZAC Sud Landes et envoi dans les Gaves réunis. Le réseau restera au maximum dans le domaine public. Un 3<sup>ème</sup> poste de refoulement est prévu mais cette proposition sera affinée en fonction de l'évolution du projet.

La Communauté de Communes devra contracter par le biais de convention d'une part avec les établissements Labeyrie tant pour leur participation financière au projet que pour la surveillance de leur rejet ; et d'autre part avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe ou son représentant pour les travaux mutualisés de ce réseau d'assainissement (1 tranchée et 2 tuyaux pour chacune des collectivités).

Le réseau externe à la ZAC coûterait au stade de l'étude de faisabilité 876 833 € HT pour les deux Communautés de Communes (CCPB et CCPO) avec Labeyrie intégré. Ce budget comprend 20% de matériel et 80% de pose. La part de la CCPB, 60%, serait de 526 100 € HT.

La part propre à la CCPB depuis la STEP de Labeyrie jusqu'à la ZAC Sud Landes serait au stade de l'étude de faisabilité de 136 200 € HT.

Coût prévisionnel global du réseau externe pour la CCPB : 662 300 € HT.

## **STEP :**

### Hypothèses retenues pour la STEP :

\*boue activée avec bassin d'aération

\*Travail en équivalent habitant

\*Evaluation des pollutions des entreprises déjà installées

\*Dimensionnement en fonction de la zone urbanisable

\*Traitement des effluents domestiques seulement, si un industriel type Labeyrie venait s'installer, il se gérerait lui même ses EU.

La STEP prévue est dimensionnée pour un équivalent de 2 500 habitants. D'autres ratios peuvent être appliqués (en fonction d'autres éléments comparatifs) avec un delta de 570 à 8 500 équivalent habitants.

Pour le Conseil Départemental, 2 500 équivalent habitant est une estimation haute. L'Agence de l'eau, elle, ne fournit pas d'estimation sans connaître les entreprises qui s'installeront. L'aménageur retenu pourra affiner le dimensionnement de la STEP.

La STEP ainsi dimensionnée aurait un coût de 1,6 millions d'euros HT + 60 000 € de coût d'exploitation annuel. Il est nécessaire de réserver l'emplacement de la STEP qui peut être évolutive

et son coût phasé. Elle se fera en dernier quand des entreprises seront sûres de venir s'installer. Toutefois la majorité de l'investissement se fera au départ avec la voirie et le génie civil. Il faut prévoir un amortissement sur 30 ans.

La première urgence reste la mise en place du réseau externe jusqu'aux Gaves réunis.

Le scénario retenu a un coût global minimum estimatif de 2 262 300 € HT avec 15% d'imprévus, hors subvention et hors participation de Labeyrie.

Le Conseil Communautaire retient au stade de l'étude de faisabilité le scénario d'assainissement décrit ci-dessus ainsi que le budget prévisionnel correspondant.

### **Convention pour les travaux relatifs au réseau externe d'assainissement dans le cadre du partenariat avec la CC du Pays d'Orthe (CCPO).**

M. Montéro s'interroge sur la représentativité de la CCPO dans la convention.

Pour SCE, la CCPO a délégué au SYDEC ses pouvoirs d'assainissement ce qui tend à expliquer leur absence. En revanche, il s'interroge sur la présence de la Commune de Hastingues en qualité de signataire.

Mme la Présidente souhaite que la convention prévoie un article relatif à la signature par avenant du futur aménageur de la ZAC. Elle précise aussi que l'APGL a été saisie pour vérifier la légitimité des signataires.

M. Bordes demande si les eaux pluviales des entreprises, dont Labeyrie, doivent être traitées avant rejet dans le ruisseau.

Pour M. Olangua, elles sont à la charge de l'aménageur mais il n'a pas obligation de les traiter, chaque entreprise gère ses propres eaux pluviales. Il faut l'autorisation de l'Etat pour pouvoir déverser les eaux pluviales dans le même ruisseau que Labeyrie actuellement.

Sous réserve des compléments d'information apportés par l'APGL, Mme la Présidente est autorisée à signer la convention proposée.

### **3. Commission Economie : restitution du travail effectué par la commission**

Mme Berlan restitue le travail engagé par la Commission Economie (S. Berlan, L. Diribarne, M. Houet).

#### 1<sup>er</sup> axe de travail : la ZAC de Came

- Quel partenariat politique à engager pour la ZAC avec la CCPO ?
- Se positionne-t-on sur les différents appels d'offre du Conseil Régional (projets innovants) ? seul ? ou avec le Pays d'Orthe ? sur les appels à projet du Conseil des Elus.
- Travailler sur le concept d'économie circulaire « Un territoire qui s'organise autour de l'innovation, des entreprises sociales et solidaires et des entreprises de l'économie circulaire », en se faisant accompagner afin de se positionner politiquement auprès du Conseil régional et autres instances.

## 2<sup>ème</sup> axe de travail : l'emploi

La Commission a mis l'accent sur le fait qu'il n'y a pas de connaissance du monde de l'emploi en Pays de Bidache, ni des opportunités d'emploi.

Une visite en Soule de la Commission a permis d'identifier comment la Communauté de Communes a développé un service sur leur propre site pour orienter les questions des internautes vers des liens institutionnels.

3 volets pourraient être engagés en Pays de Bidache :

- L'inventaire des entreprises locales
- L'information sur les emplois locaux
- Des brèves sur les politiques de l'emploi.

## 3<sup>ème</sup> axe de travail : les entreprises

Le territoire pourrait ouvrir une permanence pour aider les porteurs de projets (créateurs d'entreprise) à monter leur projet et les accompagner.

## 4<sup>ème</sup> axe de travail : la communication

La Communauté de Communes pourrait organiser un colloque fin 2015 sur les atouts du territoire, avec l'appui d'une personnalité du monde économique et des tables rondes.

Pour Mme la Présidente, il est nécessaire de s'appuyer sur de l'ingénierie existante dans d'autres organismes.

M. Aimé explique que l'ingénierie propre au territoire peut être financée dans le cadre d'un appel à projets.

Mme la Présidente propose de faire intervenir une personne du Tarn qui a mis en place un projet sur l'économie circulaire et l'innovation et qui l'avait évoqué lors de la conférence tenue quelques semaines auparavant à l'Université de Bayonne.

## **4. Château de Bidache : utilisation de l'esplanade du château**

Le 10 juin 2013, la Communauté de Communes a délibéré sur l'utilisation de l'esplanade et du château de Bidache avec validation d'une convention pour l'utilisation de l'esplanade et/ou du château de Bidache. Cette convention stipulait notamment une interdiction d'utilisation du site pour l'organisation de courses de bovins ou équidés.

Considérant la demande récurrente du Comité des Fêtes de Bidache d'utilisation de l'esplanade pour l'organisation de courses de vaches et considérant le caractère occasionnel de la manifestation (une journée par an), Mme la Présidente propose de modifier la convention d'utilisation de l'esplanade et/ou du château de Bidache, et d'ajouter à l'article 5 une exception pour la course annuelle de vaches organisée par le Comité des Fêtes du Pays de Bidache.

A la demande du Conseil qui accepte cette exception, la course se déroulera sur un emplacement réservé à l'entrée à droite de l'esplanade.

M. Lamote précise que l'association Mosaïque réalisera des simulations d'embrasement du château par feux de Bengale, à l'occasion des Jeudis de Bidache. Les élus de Bidache interviennent sur le fait que le Comité des fêtes se serait vu refuser un projet d'embrasement.

Mme la Présidente informe qu'aucun courrier de demande n'est parvenu à la Communauté de Communes à ce jour.

## **5 Questions diverses**

Mr Bordes demande qu'un Conseil Communautaire soit spécifiquement dédié à la réorganisation territoriale.

La séance est levée à 22H45